

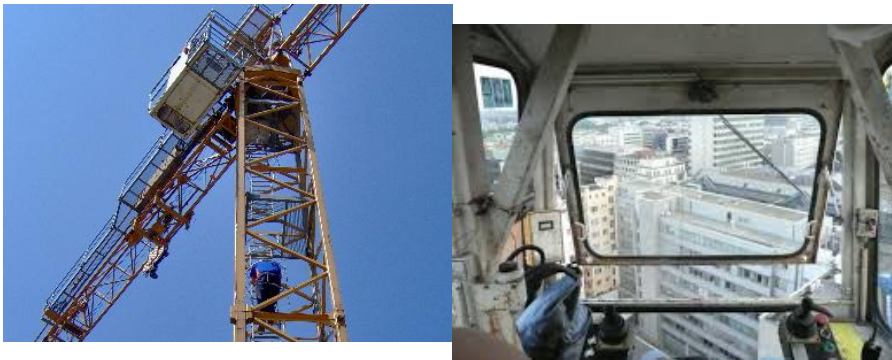
GRUTIER

Fiche FAST n° **02-08-15** | (31/05/2015)

Les informations fournies par cette fiche sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire.

Description de l'activité

Définition : conduit une grue (à tour à montage automatisé ou par éléments, à montage rapide GMR) depuis la cabine ou à partir du sol ; il approvisionne les postes de travail sur différents chantiers : de constructions d'immeubles, de rénovation de bâtiments, d'ouvrages de génie civil mais aussi dans les usines de préfabrication pour manutentionner les matériaux et matériels stockés sur les parcs ou dépôts.



- Accède à la cabine de pilotage par une échelle à crinoline équipée de paliers de repos, ou grâce à un ascenseur (rare).
- Assis (penché en avant ou parfois debout) dans sa cabine, il actionne des 2 mains des manettes et des boutons poussoirs pour déplacer les charges (déplacement de la grue sur ses rails ; rotation de la tour ; déplacement du chariot, de la flèche ou du moufle). Au sol il utilise un pupitre de commandes.
- Il utilise les abaques de charge (graphiques) et les indicateurs de sécurité (anémomètre). Il peut employer un système d'aide automatique à la conduite -SAAC- en cas d'interférence de grues.
- Il reçoit des ordres transmis par gestes ou oralement, plus rarement par radio ou talkie-walkie, travaille en lien étroit avec les équipes mettant en oeuvre les coffrages, les armatures et les diverses pièces préfabriquées.
- Il surveille le bon élingage des fardeaux.
- Contrôle visuellement l'horizontalité de l'embase et l'état des équipements (arrêteurs, alimentation électrique et mise à la terre, lests, câble de levage).
- Effectue des opérations de prise de poste (vérification des freins et des dispositifs de sécurité) et de fin de poste (mise en girouette, ancrages)

- A la responsabilité d'arrêter le fonctionnement de la grue en cas de vent dangereux ; il peut refuser une manœuvre si celle-ci présente des risques pour lui ou des tiers
- Travaille sous les ordres et sous le contrôle d'un chef d'équipe ou d'un chef de chantier
- Peut participer au montage/démontage de la grue, peut en effectuer l'entretien courant.

Exigences

- Acuité auditive adaptée au poste (audition dans le bruit)
- Attention/ Vigilance
- Capacité Réflexion /Analyse
- Contrainte physique : moyenne à forte : selon type de grue montées et descentes
- Contrainte posturale : station assise, penché en avant
- Coordination/ Précision Gestuelle
- Charge mentale
- Esprit Sécurité
- Horaire de travail : heures supplémentaires
- Température extrême (forte chaleur, grand froid)
- Mobilité physique (accès cabine, dénivellation)
- Poste Sécurité
- Sens de l'équilibre : lors déplacement en bout de flèche
- Sens spatial
- Temps réaction adapté
- Geste répétitif
- Travail en équipe (avec responsable des manoeuvres, chefs d'équipe et chantier)
- Travail Hauteur
- Travail en espace restreint : cabine étroite
- Vision adaptée au poste : vision :intermédiaire, près, relief ; champ visuel ; appréciation des distances ; résistance à l'éblouissement, vision crépusculaire.

Accident du travail

- Chute de hauteur : intervention en bout de flèche
- Chute de plain-pied : descente de la grue
- Renversement d'engin : de la grue : grand vent
- Contact avec conducteur sous tension : ligne électrique aérienne

Nuisances

- Bruit : Bruit > 80 DbA déclenche action prévention
- Vibrations corps entier

Maladies professionnelles

- Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier [97] "Tableau MP INRS
- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels [42] "Tableau MP INRS

Actions préventives

Mesures organisationnelles

- AUTORISATION DE CONDUITE : instructions données par l'employeur au grutier : caractéristiques et implantation de la grue, limites et interdictions d'utilisation (utilisation du limiteur de charges, interférences avec autre grue) moyens de communication, contrôles et entretiens, notice d'instructions affectée à chaque grue, consignes d'arrêt (mise en sécurité, vitesse du vent...).
- BRUIT: niveau d'exposition quotidien de 80dB (A) ou niveau de pression acoustique de crête de 135dB (C)
- DT/ DICT (Demande Projet Travaux/Déclaration Intention Commencement Travaux) : si travaux à proximité d'une ligne électrique : moins de 150 mètres
- DOCUMENT UNIQUE ÉVALUATION DES RISQUES (DUER)
- ORGANISATION PREMIERS SECOURS
- PENIBILITE
- TEMPÉRATURE EXTRÊME
- Règlement Intérieur : poste sécurité
- TRAVAUX INTERDITS - REGLEMENTES JEUNES AGES DE 15 ANS AU MOINS / MOINS 18 ANS

Mesures techniques

- BRUIT
- CHUTE HAUTEUR : intervention en bout de flèche
- INSTALLATION HYGIENE / VIE (IHV)
- LUTTE INCENDIE: extincteur dans la grue,
- MANUTENTION MÉCANIQUE : grue à tour :
- ORGANISATION PREMIERS SECOURS
- TEMPÉRATURE EXTRÊME
- VÉRIFICATION/MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE TRAVAIL : contrôle quotidien des accessoires de levage (élingue, sangle, crochet avec cliquet).

Mesures humaines

- ACCUEIL DES INTERIMAIRES ET NOUVEAUX EMBAUCHES
- CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE (CACES) / grue à tour

- EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (EPI) : Harnais antichute pour travaux exceptionnels non répétitifs, de courte durée avec système de longe et absorbeur d'énergie dans le cas des interventions à l'extérieur de la cabine (sur la flèche).
- FORMATION INFORMATION BRUIT
- FORMATION INFORMATION DES RISQUES SANTE/SECURITE DES SALARIES
- FORMATION MAINTIEN ACTUALISATION DES COMPETENCES SST
- FORMATION UTILISATION DES MATERIELS DE LUTTE CONTRE INCENDIE
- HABILITATION ELECTRIQUE : si grutier habilité pour entretiens de la grue.
- INFORMATION HYGIENE DE VIE
- TEMPÉRATURE EXTRÊME
- EBLOUISSEMENT : Verres solaires
- PENIBILITE

Surveillance médicoprofessionnelle

Surveillance médico-professionnelle : se reporter aux nuisances et à leurs fiches FAN éventuelles

Mot-clés

BRUIT, CABINE, CHARGE MENTALE, GRUE, GRUE A TOUR, GRUTIER, MONTAGE, POSTE DE SECURITE, POSTURE